



Contrat de location saisonnière

Entre les soussignés :

Nom : Association En avant première – Gites les voliges-
Adresse : 32 rue du faubourg saint Gilles 17700 Surgères

dénommé le bailleur d'une part,

et :

Nom :
Prénom :
Adresse :

dénommé le locataire d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période
du.....au.....

Adresse de la location : **Gites les voliges 1 rue Alfred de Vigny 17700 Surgères**

Montant du loyer , charges comprises :
taxe de séjour...

Le locataire doit verser un acompte de euros (*Somme en chiffres*)
..... (*Somme en lettres*) pour la réservation du
logement.

Le solde de devra être versé le jour de la remise des clés, soit le
Un chèque de garantie (non encaissé) de 30% du loyer sera demandé à l'arrivée et restitué au
départ, après l'état des lieux.

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé), le
descriptif des lieux loués et un plan d'accès.

Fait en deux exemplaires, le

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Notre site : www.gites.lesvoliges17.fr

En avant première, 32 rue du faubourg St Gilles 17700 Surgères.

Tel : 05 46 27 24 99 ou 06 84 19 96 91 enavantpremiere17@yahoo.fr

Siret : 52352129200012



Conditions générales

1. Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le bailleur au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.
2. Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi à partir de 15 heures**. Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi matin avant midi**
3. Il est convenu qu'en cas de désistement :

Lorsque la somme versée pour la réservation est qualifiée **d'acompte**, l'engagement est considéré comme définitif. Si le locataire annule la location, le propriétaire est en droit de réclamer des dommages intérêts. En cas d'annulation du contrat de location par le propriétaire, il doit rembourser l'acompte et il peut être contraint à verser des dommages intérêts.

4. Si un **retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue** n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.
5. **Obligations du locataire** : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.
6. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc...

En avant première, 32 rue du faubourg St Gilles 17700 Surgères.

Tel : 05 46 27 24 99 ou 06 84 19 96 91 enavantpremiere17@yahoo.fr

Siret : 52352129200012



7. Le preneur s'engage à **s'assurer contre les risques locatifs** (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
8. Le **dépôt de garantie** devra être payé par chèque. Le dépôt de garantie sera rendu au locataire à son départ. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.
9. Le preneur ne pourra s'opposer à la **visite des locaux**, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Fait à le
.....

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Notre site : www.gites.lesvoliges17.fr

En avant première, 32 rue du faubourg St Gilles 17700 Surgères.

Tel : 05 46 27 24 99 ou 06 84 19 96 91 enavantpremiere17@yahoo.fr

Siret : 52352129200012



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - Gîte 4 personnes-

Adresse du logement loué : 1 rue Alfred de Vigny 17700 Surgères

Type de location .. .Appartement sur jardin dans grange rénovée en 2015

DESCRIPTION DU LOGEMENT Superficie totale : 60m²

Rez de chaussée, cuisine aménagée sur pièce à vivre

Salle de bains avec douche et lavabo, WC séparé

Etage, 2 chambres avec placard et chevets, 2 lits simples, 1 lit double

possibilité d'un lit supplémentaire

Couettes et oreillers, (possibilité de linge de lit, 5 euros par lit en supplément)

Chauffage : Poêle à bois, électricité

Equipements

Cuisinière au gaz butane, Four électrique, Réfrigérateur, Congélateur, Micro onde, Lave-vaisselle, Lave-linge, Aspirateur, Cafetière électrique, Bouilloire électrique, Mixer, Grille pain

Batterie de cuisine complète Vaisselle pour 8 personnes

Barbecue

Télévision - Connexion Internet

**Le ménage doit être fait en fin de séjour, le logement rendu dans l'état d'arrivée.
(Possibilité de femme de ménage (25 euros)).**

SITUATION DU LOGEMENT.

Distance du centre-ville : 400 mètres. Petits commerces et marchés mardi, jeudi et samedi.
Supermarchés : Leclerc, Lidl, Leader Price, Intermarché, dans la localité dans un périmètre de 1 km

Distance de la gare SNCF : Ligne Paris La Rochelle 1,5 km

Distance piscine municipale : 300 mètres. Cinéma 500 mètres

Villes proches : Rochefort 26 km, La Rochelle 35 km, Niort, 30 km

Plages 25 km, Oléron 70 km, Ré 45 km, Marais Poitevin 25km

Notre site : www.gites.lesvoliges17.fr

En avant première, 32 rue du faubourg St Gilles 17700 Surgères.

Tel : 05 46 27 24 99 ou 06 84 19 96 91 enavantpremiere17@yahoo.fr

Siret : 52352129200012